

Bruehl a traité à 8200 f. l'ha  
plus 100 f. de frais

Bruehl incendié, 100

Autre autorisation préfectorale de la fabrique  
de la même date est datée du 11 septembre, l'incendie  
a eu lieu le 15 du même mois.

# il n'existerait  
de la cause de  
l'incendie

Si l'incendie de la police du propriétaire de la fabrique  
opérée par la volonté de l'incendie avait été coupée des locataires  
les mauvaises foi ne peut être prouvée.

Dans le doute les conventions s'interprètent contre  
celui qui a stipulé et en faveur de celui qui a  
contracté. (Cod. civ. 1162.)

Ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est  
d'usage dans le pays et le contrat est péché (1159.)  
On doit suppléer dans le contrat les choses  
qui y sont d'usage. (1160.)



Si la mauvaise foi ne pouvant être prouvée,  
Bruehl ne pouvait pas croire que l'incendie était  
et soumise à une autorisation préfectorale sur  
la base d'une autorisation préfectorale contiguë

Clermont

au bâtiment <sup>de la fabrique</sup> contiguë à la fabrique  
D'ailleurs avait son entrée non commune avec celle de  
la fabrique de la ville de ce dernier édit jusqu'à  
la fabrique nord de bâtiment et bûcher de la fabrique

D'ailleurs à l'est <sup>de la fabrique</sup> sud de grand bâtiment qui  
composait la fabrique une façade s'élevait à 5 à 6 mètres au-dessus  
de la fabrique un presque jamais posé devant l'est

sud, en vacillant à ses affaires il se dirigeait  
vers le centre de la ville <sup>qui est</sup> opposé au sud.

il n'y avait pu offrir <sup>qu'il</sup> s'il n'y jamais vu entrer ni sortir  
des portées de marchandises.



Enfin en boutique peut ignorer ce qui se passe  
de clandestin dans son voisinage, devrait a  
une fabrique de poudre un acte réel.

Conclusion :

Dans le doute la convention s'interprète  
au préjudice de celui qui a stipulé et  
en faveur de celui qui a consenti.

Lorsqu'une convention est susceptible  
de deux sens, les juges doivent l'appliquer  
dans le sens de ce qui est d'usage.

Or, quel est l'usage ? Les fabricateurs  
de poudre ne peuvent pas fonctionner  
sans autorisation.

L'usage du linge, des hardes et des  
ustensiles ne pourrait être admise à  
l'égard <sup>de ce</sup> d'un artisan qui a accru son mobilier  
son atelier et le troussier de son enfant  
qui en grandissant ont eu besoin de linge  
et de vêtements plus nombreux.

Cette habitude de réduire le prix d'estimation  
est une erreur au préjudice de l'artisan



25000 f. a payer  
12500 - accepté

Incidé  
Bueil.

Autorsation; Datede Du 11 4.  
Incident a eu lieu - 15 "



Resiliation de la police d'assurance Perrien.  
La convention forcée peut pas être présumée.  
Dans le doute la convention s'interprète  
au préjudice de celui qui a stipulé et au faveur de  
celui qui a consenti.

Lorsqu'une convention est susceptible de deux sens  
les juges doivent l'appliquer dans le sens de celui  
qui est d'usage. Or, quel est l'usage. Les fabriciens  
d'ateliers ne peuvent pas, ne doivent pas  
fonctionner sans autorisation.

Desire du liège ne peut être présumé <sup>et des ateliers</sup> <sup>considérables</sup>  
parce que Bueil a reçu cette portion de son  
indemnité par un agent par son acceptation  
intégrale facile à prouver par les représentations mobilières.

Si la convention a été faite sans  
s'inspirer que l'impossibilité de lui en coupant par  
à l'effet d'assurer le service d'un atelier

Le fabricant  
par ses chefs  
Bueil

Concepte de la f. 7600 f. a déduire pour le 10 f  
1000. pour donner  
Déduire " 8600. sur 25000.  
25000 " 8600.  
~~28600~~ reste 16400.

Mobilier liège et hacher 7178.  
Atelier 7900. 14000. f. d'usage.  
15378.  
Bouffroy d'avis 1000.  
16378.



Incidie.

Moune

Charnes

Dym

Moune

Incidie.

M. Perrotin

Prologon

in du Broy

per

Blanche

1806



Brulé pour

Objets expurés 50000 f. pices 38,85.



7120 f.  
passés sur  
l'inventaire.

Mobilier, et baux pour de la famille	7500.
Prescriptions des ouvriers et apprentis, 2/3	1000.
24 mètres profaneureries	2400.
Coûtes et dépens	1500.
Marchandises d'argent et autres	1000.
Prochè, œufs d'oiseau et autres ustensiles	" 600.
15 mètres de velours ustensiles de recharge	" " "
rouets cœmètres	3400.
Marchandises appartenant à divers	7600.
	<hr/>
	29000.
Risque locatif	15000.
Recevoir des voisins	10000.
	<hr/>
Total	50000.



aff. Brust

72 10 11/18 8. 1/2 1/2



il semblerait d'après ce principe que dès  
qu'on est assuré on laisse tomber son  
meublier en ruine. Soit de là, c'est  
précisément quand on est assuré qu'on  
hésiterait moins à augmenter et embellir  
le meublier.





Il s'agit de la question de la  
jeune ne s'agit en fait de la  
question de la jeunesse de la  
question de la jeunesse de la  
question de la jeunesse de la  
question de la jeunesse de la



~~M. Perrier à Paris~~  
qu'on de la jeunesse de la  
M. Perrier.

---